MODULE TST BT FONDAMENTAUX

348-26

Ce module s'inscrit dans le cursus global de formation des opérateurs TST BT validé par le Comité des Travaux Sous Tension.
Il décrit la formation de l'opérateur devant réaliser des TST BT sur des ouvrages en maîtrisant les risques d'électrisation et de court-circuit.
Ce module n'est pas suffisant pour la délivrance d'une habilitation d'indice « T ». Il devra être complété par un module spécifique sur les types d'ouvrage Aérien (AER), Emergence (EME), Souterrain (SOU) ou Terminal (TER).

Objectifs

A l'issue de la formation, l'apprenant doit avoir acquis les compétences nécessaires pour analyser, identifier les circuits d'électrisation et les circuits de court-circuit.
Cette formation constitue une première approche sur la mise en oeuvre des Eléments de Protection référencés en Fiche Technique permettant de suivre un ou plusieurs modules de formation spécifiques en vue de réaliser des opérations de travaux sous tension sur les ouvrages de distribution électrique.
Il sera capable de :
• Situer les TST dans leur cadre réglementaire.
• Utiliser les documents (CET, FT, FD C 18 510-1, …).
• Identifier les types d'ouvrages AER, SOU, EME, TER.
• Analyser et de vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique d'un ouvrage.
• Analyser et identifier les circuits d'électrisation.
• Analyser et identifier les circuits de court-circuit.
• Définir la zone d'évolution TST (ZETST).
• Mettre en oeuvre les éléments de protection (E.P.).
• Définir et vérifier les outils adaptés pour se prémunir de ces risques (fiches techniques BT).
• Utiliser les E.P.I. à bon escient.

Public Visé

Personnel d'entreprise de travaux électriques maîtrisant correctement les travaux hors tension et ayant des connaissances et une pratique adaptée au domaine des travaux visés.

Durée

28.00 Heures **4** Jours

Pré Requis

Le module est accessible aux opérateurs ayant reçu une formation aux risques électriques conformément au FD C 18-510-1 et étant en possession d'une habilitation B1 (ou d'un avis après formation équivalent) a minima sur un des types d'ouvrages considérés.

La participation à la formation nécessite d'être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés.
Le participant doit avoir au moins 18 ans et posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail.
Ces pré-requis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation.

Parcours pédagogique

• Une première mise en situation pratique permettant de positionner le stagiaire au regard de ses compétences sur les risques électriques : il réalise l'habillage nécessaire en vue de la déconnexion d'un CCPI.
• Un apport théorique sur la réglementation : FD C 18-510-1, CET BT, Fiches Techniques BT.
• Un apport théorique sur les ouvrages Aérien (AER), Emergence (EME) et Souterrain (SOU).
• Un apport théorique sur les ouvrages Terminaux (TER) intégré à l'exercice pratique.
• Les cinq exercices pratiques décrits ci-dessous :
Exercice 1 : Mise en Situation sur un ouvrage Emergence (EME) Non IP2X et IP2X.
Ecercice 2 : Mise en Situation sur un ouvrage Terminal Individuel (TER).
Exercice 3 : Mise en Situation sur un ouvrage Aérien (AER réseau nu et torsadé)
Exercice 4 : Ouvrage Souterrain (SOU)
Exercice 5 : Evaluation pratique par mise en situation sur un Ouvrage (EME)

ECIR FORMATION
Pont Royal Sud - 552 Route du Gros Mourre - 13370 MALLEMORT
Tél. : 0490594205 - Site internet : www.ecirformation.fr - e-mail : contact@poleformation-tp.fr
Association loi 1901 - N° Siret : 78273830600011 - N° TVA Intra. : FR33782738306 - Code NAF : 8559A

Méthodes et moyens pédagogiques

- Salle de cours équipée en moyens vidéo,
- Travaux à partir des CET-BT et des fiches techniques des outils TST agréés,
- Exercices sur terrain d'application équipé des différents postes de travail,
- Encadrement par un formateur déclaré auprès du Comité des Travaux Sous Tension.

Méthodes et modalités d'évaluation

Une évaluation théorique et pratique permettant de mesurer la progression individuelle des participants est réalisée.
L'évaluation pratique est basée sur une liste de critères spécifiques et validée par le comité des TST. Elle est réalisée lors des différentes mises en situation et formalisée sur la grille jointe en annexe.
L'évaluation pratique finale est réalisée lors de l'exercice n°5.
L'évaluation théorique finale est réalisée par un quiz comportant au minimum 20 questions sur les connaissances suivantes :

- Les risques d'électrisation et de court-circuit.
- Le positionnement de l'opérateur et la ZETST.
- Les différents matériels de protection en FT BT.
- Les éléments de protection de l'opérateur contre les risques d'électrisation et de court-circuit.
- Les outils appropriés au travail à réaliser.

L'ensemble des évaluations réalisées permettra à l'organisme de formation de délivrer un « avis après formation » conforme aux attendus du FD C 18 510 - 1.
Cet Avis ouvre la possibilité au stagiaire de poursuivre son cursus de formation TST BT vers un module spécifique dans un délai maximum de 12 mois.
Passé ce délai, le stagiaire devra valider une nouvelle fois le module FONDAMENTAUX DES TST.

Modalités d'Accessibilité

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation). Veuillez contacter le Référent handicap M.Olivier PRAT 06.84.24.05.76. / olivier.prat@ecirtp.fr

Effectif

De 4 à 8 Personnes

ECIR FORMATION
Pont Royal Sud - 552 Route du Gros Mourre - 13370 MALLEMORT
Tél. : 0490594205 - Site internet : www.ecirformation.fr - e-mail : contact@poleformation-tp.fr
Association loi 1901 - N° Siret : 78273830600011 - N° TVA Intra. : FR33782738306 - Code NAF : 8559A